



A qui appartient un couloir commun ?

Par **pasdepseudo**, le **29/04/2020** à **09:52**

A Monsieur l'administrateur du site :

Bonjour ,

Votre site est exemplaire et m'a été très utile . Mais, hélas, je n'en connaissais pas l'importance et la procédure et j'ai fait l'erreur de demander l'arrêt d'une discussion aboutie , pensant cela utile pour ne pas engorger le site par une affaire résolue . Je n'avais pas saisi que la discussion restait en archive et pouvait ainsi rendre service à d'autres .

Je n'ai pas enregistré les réponses, et donc tout le travail fait par les bénévoles , avant de demander la fin de la discussion .

Est-il possible de rattrapper ma stupidité et de retrouver toutes les précieuses indications parues sur votre site ? et dont j'ai demandé par erreur la suppression ?

En vous priant de m'excuser , je vous prie de croire en ma profonde estime pour l'aide que vous apportez à tous , Robert A.

J'ai "epluché" les titres parus en Octobre 2019 et n'ai pas trouvé mon titre (a qui appartient un couloir commun")

Par **Visiteur**, le **29/04/2020** à **12:36**

Bonjour

Vous êtes aussi intervenu sur ce fil

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/copropriete/appropriation-parties-communes_131789_1.htm